



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1752**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1752 intitulé :

**Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 7 631 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux de voirie pour l'année 2018 (Règlement parapluie)**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 avril 2018.

QUE le règlement a été approuvé le 30 avril 2018 conformément à la loi pour un montant de 7 631 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce deuxième (2<sup>e</sup>) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)